

SIRE—Vos fidèles sujets, les pairs de France, encore pénétrés des grands événemens qui viennent de se passer, paraissent devant Votre Majesté, pour vous remercier de votre attachement à la France. Une voix unanime proclame que votre avènement au trône pouvait seul assurer le bonheur public. Ce n'est que sous votre règne que nous pouvons jouir en paix des libertés qui ont été si héroïquement défendues, pour être indispensables à une grande nation, qui a reconnu librement et avec calme cette nécessité. Quel titre fut jamais plus noble et plus vrai ? La providence eut-elle jamais un langage plus manifeste ?

Ce contrat que vous avez fait avec la France ; ce serment prononcé de bouche et de cœur, sont des engagements dignes en même temps et du prince qui les prend, et de la nation qui les reçoit.

Nos sermens ne nous ont pas été non plus dictés par un enthousiasme imprévoyant, ou par un sentiment aveugle. Nous vous jurons fidélité, dans la profonde conviction que nous remplissons un devoir sacré envers notre pays.

Maintenant que cet acte solennel est accompli, la France va rentrer dans le cours régulier de l'existence légale. Ce fut pour défendre ses lois qu'elle a pris les armes, c'est afin de n'avoir plus à recourir à la force pour les maintenir ; qu'elle a établi de nouvelles garanties, la paix au dedans et au dehors, l'ordre public, le libre développement du talent et de l'industrie. Tel a été le but de ses efforts ; telle doit être la récompense de sa victoire.

La Chambre des Pairs s'empressera de concourir aux travaux qui doivent améliorer notre législation, et assurer notre prospérité : ses efforts, qui ont plus d'une fois réussi à contribuer au bien public, se sont trop souvent bornés à arrêter ou à diminuer le mal. A présent, une noble carrière s'ouvre devant elle. Votre Majesté n'a d'autre pensée que le bonheur de la France. Ce sera le principe d'une union inaltérable entre le Roi et les Chambres.

Le roi a répondu :

« Messieurs.—Je suis heureux de vous entendre déclarer que la fidélité que vous m'avez jurée est fondée sur la profonde conviction que vous remplissez un devoir sacré envers votre patrie. C'est cette même conviction qui a été la règle de ma conduite, et j'ai senti aussi que j'obéissais à ce devoir sacré, en m'arrachant aux habitudes paisibles qui étaient le charme de ma vie, pour me dévouer à ce que la patrie exigeait de moi. J'ai cédé au vœu national, dans la ferme résolution de remplir toutes mes obligations, de consolider la paix au-dedans et au